



Réflexions et questions posées lors des activités préparatoires à la Convention

Régionale : Liège

Thématique : « Droits humains »

Activité : Conférence

Date : 12/05/2022

Lieu : Cité Miroir (Liège)

Organisation/partenaires si autre que la régionale :

Nombre de participants : 45

Rapport transmis par : Céline Gérard

Autres précisions :

Réflexions :

Crise financière, terrorisme, crise sanitaire, inondations, guerre en Ukraine, crise de l'énergie. Les crises s'accumulent ces dernières années. Une autre arrive également à grands pas : la crise écologique. Dans un tel contexte, désenchantement et sentiment d'impuissance sont bien réels.

Questions :

- La DUDH est-elle toujours une utopie réaliste ? Peut-elle encore être aujourd'hui un idéal mobilisateur et partagé face aux défis auxquels nous sommes confrontés ?
- Quelles sont les principales critiques qui lui sont faites, notamment en ce qui concerne la question de l'universalité ?
- La DUDH doit-elle être revisitée ? Doit-on y inclure de nouveaux droits ?
- Le nonaccès aux droits et le non-recours à ceux-ci sont une réalité qui touche particulièrement les personnes vulnérables. Quels sont les droits qu'il est urgent de réactiver ?

Propositions :

Les droits humains n'ont de sens que si ce sont les droits de tous. Une vie est une vie. Un être humain est un être humain. C'est en ce sens que la DUDH est universelle et qu'elle vise à promouvoir le respect des droits humains partout à travers le monde, sans distinction aucune.

- Promouvoir les droits de la 3^e génération : les droits-solidarité : le droit à la paix, le droit au développement, le droit à un environnement sain, le droit au respect du patrimoine

commun de l'humanité, le droit à l'assistance humanitaire. Cette solidarité est celle entre les peuples de la planète, mais aussi entre les générations présentes et futures.

- Utiliser les leviers de l'Etat de droit lorsque des questions d'intérêt général sont soulevées (exemple : demander des comptes aux Etats sur leur action ou inaction à mettre en œuvre les objectifs climatiques auxquels ils ont souscrit)
- Rester vigilant : Reconnaître de nouveaux droits ne doit pas nous faire perdre de vue que les droits de 1^e (droits-libertés) et 2^e (droits égalité) générations sont loin d'être acquis, Ils sont parfois contestés, voire régressent.
- S'abstenir d'adopter toute loi, réglementation ou pratique qui empêchent les personnes vulnérables d'exercer tous leurs droits humains et libertés fondamentales, y compris les droits économiques et culturels et veiller à assurer à chacun l'égalité d'accès à la justice, principale raison pour laquelle les personnes basculent et demeurent dans l'extrême pauvreté.